

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 01 Mars 2016

L'an deux mille seize le 01 Mars à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame NOURRY Barbara, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 Février 2016.

Présents Mme Barbara NOURRY, Maire

M. Jean-François CHARRIER, Mme Maryline ALEXANDRE, Mme Cécile GASSER Mme Marie-Laure BRIAND, M. Frédéric BOISLEVE, Mme Corine BERTAUD, Adjoint ;
M. Michel ROBIN, M. Paul PITARD, M. Joseph ROCHER, M. Franck BOUQUIN, M. Frédéric MAINDRON, M. Cyrille GREGOIRE, Mme Françoise DUPAS, Mme Céline CHARRIER, Mme Karine MAINGUET, Mme Aurélie GAUTIER, Mme Laëtitia AURAY, M. Simon RIPAULT, M. Eric VANDAELE, M. William TRUIN, M. Bernard RETIERE, M. Jean-Yves RETIERE conseillers municipaux.

Etaient excusés :

Mme Emilie HAMON (procuration à Mme MAINGUET)
Mme Christiane LAUNAY (procuration à M. Frédéric MAINDRON)
M. Clément LECOMTE (procuration à M. Simon RIPAULT)
Mme Nadine CHEBROU DE LESPINATS (procuration à M. Jean-François CHARRIER)

Secrétaire de séance : M. Paul PITARD est nommé secrétaire de séance.

1) Attribution des marchés pour l'extension du Restaurant Scolaire.

M. Frédéric BOISLEVE, Adjoint, informe l'assemblée que dans le cadre des travaux d'extension et de réhabilitation du restaurant scolaire, il a été décidé d'engager une procédure adaptée sur la base de l'avant-projet définitif présenté par le cabinet BCF Architecte.

Le coût estimé de cette opération s'élève à 659 000 euros HT.

Un avis d'appel public à concurrence a été publié le 8 décembre 2015.

La date de remise des offres était fixée au 8 janvier 2016 à 12 h 00.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la commission compétente, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De retenir les entreprises suivantes :

Lot	Corps d'état	Entreprise	Montant du marché HT
1	VRD ESPACES VERTS	GUILLOTEAU TP	34 790 €
2	GROS ŒUVRE	BOISSEAU	104 900 €
3	CHARPENTE METTALIQUE ET BOIS BARDAGE BOIS	MARTIN	23 000 €
4	COUVERTURE ETANCHEITE	RICHARD MARC ET FILS	29 000 €
5	MENUISERIE EXTERIEUR ALUMINIUM	ALPHA MENUISERIES	49 500 €
6	MENUISERIES INTERIEUR BOIS	SUBILEAU	24 000 €
7	CLOISONS SECHES	TERTRIN	36 645.30 €
8	FAUX PLAFONS	PLAFISOL	17 000 €
9	VETEMENTS DE SOL – ENCE	CIAN	61 697.41 €
10	PEINTURE	ETS HILAIRE	7 500 €
11	PLOMBERIE SANITAIRE y compris option 4 (ballon ECS)	EGM	38 577.51 €
12	CHAUFFERIE GAZ – VENTILATION option 5 CTA de marque variantée et option 6 détecteur autonome	LUCATHERMY	153 080.28 €
13	ELECTRICITE	EVOLIA	59 576.28 €
14	EQUIPEMENTS DE CUISINE	EQUIP SERVICE	51 000 €

- D'autoriser Madame le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire et notamment les marchés à intervenir avec les sociétés retenues.

2) Appel à projets Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'appel à projets du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local, destiné à soutenir l'investissement des communes et des intercommunalités.

Ce fonds vise à obtenir un effet significatif et rapide sur l'investissement local, facteur de croissance et d'emploi. Il se compose de trois parties :

- 500 millions d'euros consacrés à de grandes priorités d'investissement pour l'application de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte et l'accord de Paris sur le climat: ils seront dédiés à la réalisation de projets de rénovation thermique, de transition énergétique, de développement des énergies renouvelables, de mise aux normes des équipements publics, de développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de l'accueil de populations nouvelles, notamment en matière de construction de logements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants. Toutes les communes et groupements de communes de métropole et des régions d'Outre-mer y sont éligibles.
- 300 millions d'euros dédiés au soutien de projets en faveur de la revitalisation ou du développement des bourgs-centres : ils permettront d'accompagner les projets d'investissement des communes de moins de 50 000 habitants, ou de l'Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont elles sont membres lorsque l'opération concerne une compétence qui lui a été transférée.

Madame le Maire indique que ce nouveau fonds est une opportunité pour accélérer la mise aux normes des équipements publics prévue dans l'AdaP de la commune. Dans un premier temps, le calendrier des actions de mise en accessibilité s'échelonne de 2016 à 2021.

Dans la mesure où la commune obtiendrait une subvention dans le cadre de ce nouveau fonds, il serait possible de concentrer l'essentiel des travaux sur les années 2016, 2017 et 2018.

Madame le Maire propose au Conseil de solliciter une subvention pour la mise aux normes des équipements publics prévus dans l'AdaP, dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement local.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

- **DE SOLLICITER** une subvention pour la mise aux normes d'équipements publics dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local.
- **D'APPROUVER** le budget annexé.
- **D'AUTORISER** Madame Le Maire à signer tout acte relatif à ce dossier

3) Appel à projets Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local – Bourg Centre

Madame le Maire présente l'Appel à projets du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local Bourg Centre.

Madame le Maire indique que la Commune est éligible à ce fonds en tant que « bourg-centre ».

Aussi, dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement, deux projets sont susceptibles d'être présentés dans le cadre de ce fonds de soutien :

- la construction de la salle de convivialité ;
- la mise aux normes et l'accessibilité des équipements publics communaux.

Madame le Maire propose au Conseil de solliciter une subvention pour ces deux projets en les priorisant de la façon suivante :

- la construction de la salle de convivialité,
- la mise aux normes et accessibilité des équipements publics dans le cadre des ADAP.

Madame le Maire indique que ce nouveau fonds est une opportunité pour accélérer l'avancement des deux projets. Pour la salle de convivialité, ce cofinancement espéré permettrait de lancer sa mise en œuvre jusqu'au stade APS avant le 31 décembre 2016. Avec cette aide le projet nécessaire à la population et aux associations locales pourraient réellement voir le jour.

Madame le Maire précise que ce nouveau fonds peut être également sollicité pour la mise aux normes des équipements publics prévue dans l'AdaP de la commune. Dans un premier temps, le calendrier des actions de mise en accessibilité s'échelonne de 2016 à 2021.

Dans la mesure où la commune obtiendrait une subvention dans le cadre de ce nouveau fonds, il serait possible de concentrer l'essentiel des travaux sur les années 2016, 2017 et 2018.

Madame le Maire propose donc au Conseil de solliciter une subvention pour ces deux projets en les priorisant de la façon suivante :

1. Construction de la salle de convivialité ;
2. Mise aux normes et accessibilité des équipements publics dans le cadre des ADAP.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité**,

- **DE SOLLICITER** la subvention la plus haute que possible dans le cadre du FSPIL II.

- **D'APPROUVER** les budgets annexés pour la construction de la salle de convivialité (priorité 1) et pour la mise aux normes des équipements publics dans le cadre des ADAP (priorité 2).

- **D'AUTORISER** Madame Le Maire à signer tout acte relatif à ce dossier.

Barbara NOURRY

Paul PITARD

Maire de Saint-Mars-du-Désert.

Secrétaire de séance.

M. Jean-François CHARRIER

Mme Maryline ALEXANDRE

Mme Cécile GASSER

Mme Marie-Laure BRIAND

M. Frédéric BOISLEVE

Mme Corine BERTAUD

M. Michel ROBIN

M. Paul PITARD

M. Joseph ROCHER

M. Franck BOUQUIN

M. Frédéric MAINDRON

M. Cyrille GREGOIRE

Mme Françoise DUPAS

Mme Céline CHARRIER

Mme Karine MAINGUET

Mme Aurélie GAUTIER

Mme Laëtitia AURAY

M. Simon RIPAULT

M. Eric VANDAELE

M. William TRUIN

M. Bernard RETIERE

M. Jean-Yves RETIERE